

Rapport d'activités ANNEE 2021











LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2021 a illustré le rebond de l'activité du syndicat après la crise sanitaire. Le dynamisme des réunions et des commissions, qu'elles se tiennent en distanciel ou en présentiel, a traduit l'impatience à échanger de nouveau et à mettre en œuvre des actions parfois retardées.

Dans cette quatrième année de mise en œuvre du SAGE, le poids et l'importance de la traduction du SAGE dans les documents d'urbanisme et dans les projets a été confirmée. Le nombre de dossiers traités, la nature des explications apportées et la teneur des avis démontrent comment l'action du syndicat pour protéger l'eau et les milieux aquatiques est essentielle. L'exercice de notre vigilance, qui s'appuie sur une expertise et une technicité reconnue, permet de convaincre et fait progresser l'implication de tous.

55 dossiers ont été examinés et, en 4 années, ce sont l'ensemble des PLUi et la moitié des PLU qui auront été analysés.

De plus, le prolongement de l'aide à l'animation du SAGE et la confirmation de l'animation pluviale attestent de la pertinence de l'outil SAGE et de notre présence sur le terrain pour sensibiliser et accompagner les projets de territoires.

En 2021, l'atteinte de l'objectif baignade, un des objectifs fédérateurs du SAGE, a franchi une nouvelle étape : 5 villes candidates se sont regroupées pour étudier concrètement les conditions d'ouverture de sites de baignade.

La mobilisation des acteurs du bassin se renforce, continuons à la faire progresser pour l'eau,

Tilm a vous

la nature et le climat.

Sylvain BERRIOS

Juhain Jun3

SOMMAIRE

UN SYNDICAT AU SERVICE DU SOUS-BASSIN VERSANT	5
AVAL DE LA MARNE	5
Le territoire	5
Les membres du Syndicat en 2021	6
Historique, objectifs et missions	7
Les moyens	9
LE DEPLOIEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	10
L'animation des instances : les outils du travail collectif	10
La formulation des avis sur les dossiers, un engagement réglementaire et la mise en lumière des be d'accompagnement	
L'appui à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, un enjeu essentiel pour l'avenir	13
Le contrat trames vertes bleues Marne Confluence 2018-2023, 6 années de projets pour la qualité de la reconquête écologique	
Poursuite de l'animation « Eaux pluviales », pour faire émerger des projets vertueux	18
Sensibiliser aux paysages de l'eau via le Plan de Paysage	20
Le suivi des grandes démarches	20
L'information et la sensibilisation aux enjeux de l'eau	21
L'OBJECTIF BAIGNADE	22
L'accompagnement des villes candidates et le lancement des études préparatoires à l'ouverture de baignades	
L'acquisition des connaissances sur la qualité de la Marne	23
La sensibilisation, le partage de l'objectif et les engagements collectifs	24
L'ANNEE 2021 EN CHIFFRES ET EN IMAGES	25
ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS	27
Bilan financier 2021	27
Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement	27
Détail des recettes et des dépenses d'investissement	27
Décisions prises lors des comités syndicaux de 2021	28
Décisions prises lors de la Commission Locale de l'Eau	29
Les marchés suivis en 2021	30
ANNEXE 1: LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU	
SAGE MARNE CONFLUENCE	31

Photos page de couverture : berges du Port de Bonneuil (HAROPA – Ports de Paris), Big jump 2021, Place Georges Guillaume (Chelles), restauration des berges de l'Île de Douvres à Torcy (CA Paris Vallée de la Marne)

UN SYNDICAT AU SERVICE DU SOUS-BASSIN VERSANT

AVAL DE LA MARNE

Le territoire

Le périmètre d'action du Syndicat Marne Vive est celui du SAGE Marne Confluence soit 270km² regroupant 52 communes réparties sur quatre départements (la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Ville de Paris) et positionné à l'interface entre le bassin de la Marne et la zone dense de la métropole parisienne.



Figure 1 : Périmètres d'intervention administratif et hydrographique du Syndicat Marne Vive

Les membres du Syndicat en 2021

Après la réorganisation territoriale de 2016, les membres du Syndicat Marne Vive se sont progressivement transformés : les communes ont très majoritairement été remplacées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale porteuses des compétences eau-assainissement et urbanisme. Le Syndicat Marne Vive est constitué de 7 membres dont seize représentants siègent au comité syndical.

1	Courney sur Morne	M. Eric FLESSELLES, Vice-Président		
1.	Gournay-sur-Marne	Suppléant M. François DAIRE		
		Mme Stéphanie BARNIER, Vice-Présidente		
2.	Communauté d'Agglomération	Mme Edmonde JARDIN		
	de Paris Vallée de la Marne	M. Jacques PHILIPPON		
	(pour le compte des villes de Brou,	Suppléante Mme Colette BOISSOT		
	Chelles, Courtry et Vaires)	Suppléante Mme Monique COULAIS		
		Suppléant M. Christian COUTURIER		
		M. Sylvain BERRIOS, Président		
		M. Michel DESTOUCHES		
3.	Établissement Public Territorial 10 : Paris Est Marne et Bois	Mme Tatiana SAUSSEREAU, Vice-Présidente		
Э.		Mme Virginie TOLLARD		
		Suppléante Mme Caroline ADOMO		
		Suppléante Mme Marie-Hélène MAGNE		
		Suppléante Mme Bénédicte MARETHEU		
		Suppléant M. Pierre-Michel DELECROIX		
4	Établissement Public Territorial	M. Jean-Pierre CHAFFAUD		
4.	11 : Grand Paris Sud Est Avenir	M. Yvan FEMEL		
	(pour le compte des villes d'Alfortville, Boissy-Saint-Léger,	M. Bruno HELIN, Vice-Président		
		M. Denis OZTORUN		
	Bonneuil, Chennevières, Créteil, La	Suppléante France BERNICHI		
	Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévise, Limeil-Brévannes, Noiseau, Ormesson, Sucy-en-Brie)	Suppléant M. Bruno CARON		
		Suppléante Mme Françoise LECOUFLE		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Suppléant M. François VITSE		
5.	Ports de Paris, Agence Seine	M. Éric FUCHS		
	Amont à Bonneuil	Suppléante Mme Sophie MANCA		
6.	Chambre de Métiers et	M. Julien MIE		
	d'Artisanat du Val-de-Marne	Suppléant M. Benjamin CAPOULUN		
		M. Laurent CATHALA		
7.	Métropole du Grand Paris	M. Arnaud VEDIE Suppléant M. Jean-Pierre BARNAUD		
7.		Suppléant M. Patrick DOUET		
		Suppleant III I deller DOCLI		

Tableau 1 : liste des délégués du Syndicat Marne Vive en 2021

Historique, objectifs et missions

Créé en 1993 à l'initiative de collectivités et d'acteurs du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat mixte Marne Vive a pour **objectif statutaire la reconquête de la qualité de la Marne** et particulièrement de **la baignade**, usage interdit en 1970 dans le Val-de-Marne puis progressivement dans les années 80 en Seine-Saint-Denis.

Encadrés à l'ouest par Paris et à l'est par Marne-la-Vallée, à cheval sur la Métropole du Grand Paris et le département de Seine-et-Marne, les membres du Syndicat ont mutualisé leurs forces pour bâtir une stratégie, développer des actions pour améliorer la qualité écologique de la rivière, soumise à de nombreuses pressions urbaines et source de fortes aspirations par les habitants.

En effet, la Marne, sur le territoire, est la ressource en eau de près de 2 millions d'habitants, le support de la navigation commerciale et de loisirs nautiques. Ses berges accueillent des cheminements piétons pour des riverains en quête de ressourcement ou de fraîcheur et elles sont souvent marquées par la vie urbaine. Le site est riche d'histoire et de culture. Enfin, comme tout espace naturel, la Marne et ses affluents doivent pouvoir héberger une biodiversité adaptée et protégée pour faire face au développement urbain et à la densification.

La rivière, ses affluents et ses milieux associés sont donc au cœur d'une mosaïque d'enjeux qui font toute la richesse du territoire et l'importance de la mise en œuvre d'une stratégie commune, partagée et concertée.

Face à tous ces enjeux, dont il entend assurer un équilibre, le Syndicat Marne Vive a progressivement diversifié ses actions et s'est doté de différents outils :

- Dès 1994 il réunit les différents acteurs liés à la rivière et réalise des études de diagnostic en vue d'élaborer un schéma directeur
- 2000, le Syndicat approuve son **Schéma Directeur** : l'objectif baignade est retenu et structure l'ensemble des opérations de son territoire
- Il élabore un observatoire de la rivière pour sensibiliser aux paramètres indicateurs de la qualité de l'eau
- 2002-2007 : le Syndicat anime un 1^{er} contrat de bassin, programme d'actions pluriannuel pour la Marne que les membres s'engagent à réaliser : 37M€ d'études et de travaux ont été investis.
- 2005 : il organise avec l'association European River Network (ERN) le premier Big Jump sur la Marne
- 2008 : les enjeux se sont renforcés, notamment avec le développement du Grand Paris. Le Syndicat s'engage à accompagner le territoire pour élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence, document stratégique et de planification dans le domaine de l'eau et réalise l'étude préliminaire
- 2010 : le Syndicat devient la structure porteuse de la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence
- 2010 : un 2^{ème} contrat de bassin 2010-2015, est ouvert aux villes non membres du Syndicat pour amplifier la dynamique des opérations pour la rivière. Fin 2015, 106 M€ d'études et de travaux ont été engagés pour la Marne et pour le Ru de Chantereine
- 2015 : le Syndicat lance la première campagne de suivi de la qualité bactériologique de la Marne
- En 2017: il modifie ses statuts pour prendre en compte l'évolution des compétences et notamment la création de la compétence GEMAPI ainsi que la réorganisation administrative qui redistribue les compétences eau, assainissement, urbanisme et aménagement

- 2018: le SAGE Marne Confluence est approuvé le 2 janvier, il fixe 6 objectifs généraux de gestion équilibrée des milieux aquatiques; le Syndicat porte la phase de mise en œuvre du SAGE.
- 2018: un nouveau contrat d'actions « Trame vertes et bleues » Marne Confluence 2018-2023 est signé en octobre 2018 regroupant 22 signataires, maîtres d'ouvrages pour un programme d'action de 98 millions d'euros
- 2019: une nouvelle animation, « l'animation pluviale » est assurée par le Syndicat Marne Vive, elle permet de sensibiliser à la question de la gestion des eaux pluviales et de faire évoluer le volet pluvial des projets
- 2019 : le **Plan Paysage** est approuvé et sa diffusion commence avec l'aide des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).
- 2020 : le SAGE entre dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre et le Syndicat poursuit son développement pour accompagner les porteurs de projets.
- 2021 : le contrat Marne Confluence 2018-2023 est labellisé « Contrat de Territoire Eau et Climat » par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Arrivé à mi-parcours, il est renforcé par l'inscription de nouvelles actions qui portent son montant à 226 millions d'euros.



Figure 2 : Commission thématique "Rivières de qualité pour le territoire" du SAGE Marne Confluence - 2021

L'objectif du Syndicat est de défendre les intérêts multiples de la rivière, avec les acteurs locaux, les services de l'Etat et ce grâce à différents outils : les contrats d'actions, le SAGE Marne Confluence, le Plan de Paysage, le Big Jump

Ses statuts (2017) précisent dans leur article 1 relatif à son objet :

« Il a pour objet l'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'accompagnement dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence. Il participe à la préservation et à l'amélioration du milieu naturel (eau, faune, flore) sur le bassin versant de la Marne, à la gestion équilibrée et durable des usages et des milieux ainsi qu'aux opérations pouvant concourir à retrouver l'usage de la baignade en Marne ».

Le Syndicat a pour mission d'accompagner ses membres dans la mise en place de leurs projets et de leurs travaux, il communique sur les résultats obtenus et il suit les grands projets du territoire. En parallèle et au quotidien, le Syndicat Marne Vive dispose d'un programme d'études sur la Marne, afin de mieux la connaître et identifier ses forces et ses vulnérabilités.

Il suit également les grands projets du territoire afin de sensibiliser les acteurs à la question de l'eau et faire connaître et respecter les objectifs du SAGE.

Le Syndicat Mixte Marne Vive s'engage donc activement pour protéger la Marne et ses affluents tout en tenant compte des aspirations du terrain et des modifications du contexte territorial (cf. Annexe 1 – les Objectifs Généraux du SAGE).

Les moyens

En 2021, l'équipe technique est constituée de 6 personnes :

- 3 ingénieurs : animation du contrat d'actions, animation du SAGE Marne Confluence, animation pluviale;
- 1 responsable administratif (mise à disposition à temps plein, par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés);
- 1 directrice, ingénieure ;
- 1 chargée de mission auprès du Président (mise à disposition à temps partiel 10%)
- Les locaux : historiquement hébergée dans des bureaux situés dans l'hôtel de Ville de Saint-Maur-des-Fossés, l'équipe technique et administrative du Syndicat est, depuis 2019, située au 77 quai de la Pie, en bord de Marne, dans la « Maison de la Nature », qu'elle occupe avec le service Développement Durable de la Ville.



Figure 3 : Inauguration de la Maison de la Nature, locaux du Syndicat Marne Vive

Le **budget** 2021 s'est décomposé de la façon suivante :

- un budget de 51 505,56 € en investissement et 1 220 280,80 € en fonctionnement ;
- des cotisations des membres et participations volontaires à hauteur de 331 422,00 €; fixées par délibération chaque année, elles s'élèvent par exemple en 2021 à 0,36€ / habitant pour les communes et 0,30€ / habitant pour les EPT / CA. Des forfaits sont proposés pour les autres entités.
- des subventions à hauteur de 207 765,92 € sur les dossiers d'études et les postes.
- l'autofinancement, qui a complété ce budget (essentiellement des reports d'actions).

LE DEPLOIEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

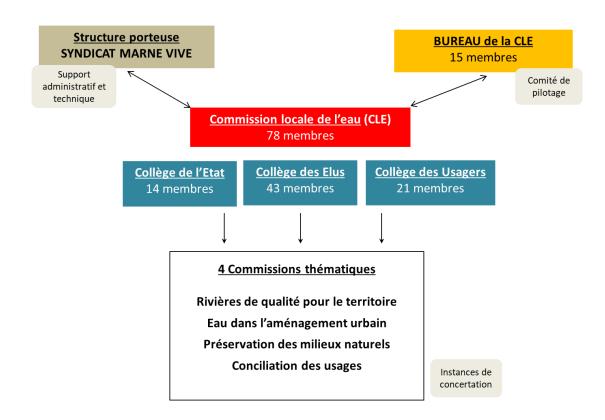
Le SAGE Marne confluence, dont l'élaboration a formellement débuté en 2010, a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 2 janvier 2018. En 2021, il est donc entré dans sa quatrième année de mise en œuvre. L'implication du Syndicat dans les projets de territoire depuis 4 ans et son regard vis-à-vis de la mise en œuvre permet d'évaluer les modalités d'application du SAGE, les thématiques appréhendées pleinement et celles qui méritent un accompagnement et des clés à élaborer.

L'année 2021 a été marquée par :

- la remobilisation des commissions thématiques du SAGE, après plusieurs mois où l'animation territoriale a été très perturbée par le contexte sanitaire ;
- un accompagnement territorial particulièrement appuyé pour la mise en compatibilité des documents et des autorisations d'urbanisme avec le SAGE;
- la volonté d'apporter aux porteurs de projets une expertise technique sur les thématiques prioritaires du SAGE et accompagner, soutenir leur déclinaison opérationnelle ;
- le respect des engagements réglementaires en tant que structure porteuse du SAGE (dossiers Loi sur l'Eau), couplé à une expertise technique apportée à la CLE (analyses);
- la mobilisation confirmée des acteurs du bassin versant.

L'animation des instances : les outils du travail collectif

Organisation des instances



La Commission Locale de l'Eau

Le Syndicat a réuni la Commission Locale de l'Eau le 29 mars 2021, dans un format adapté, à distance. La mobilisation a été bonne, avec 48 membres présents et 6 membres représentés. Le Bureau a été renouvelé suite aux élections municipales de 2020, permettant à la CLE de disposer d'un exécutif au complet.

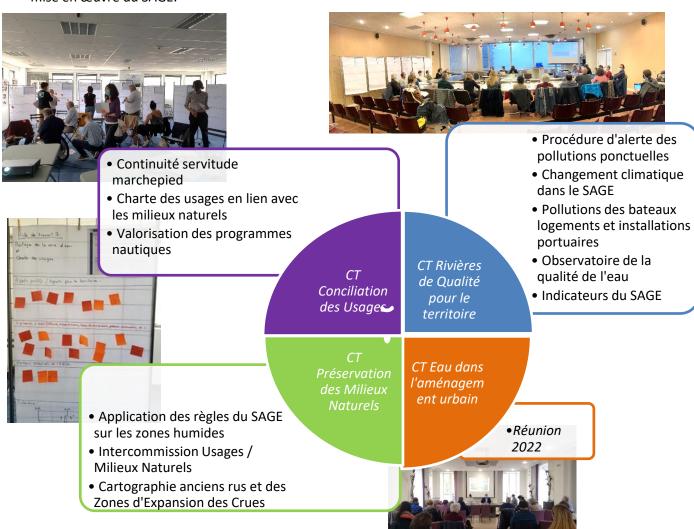
Les points suivants ont été abordés :

- Approbation des rapports d'activités 2019 et 2020
- Approbation du budget prévisionnel 2021
- Approbation des modalités d'élaboration de l'avis de la CLE sur les projets de SDAGE Seine Normandie et de PGRI 2022-2027
- Approbation du CTEC 2020-2024 du Conseil Départemental 94

Cette réunion de la CLE a permis de poser les bases de l'action de l'animation et de prioriser ses missions sur l'année 2021, donc le détail est présenté ci-après. En outre, la CLE souhaite renforcer ses moyens et a demandé le lancement d'une campagne d'adhésion au Syndicat Marne Vive.

Les commissions thématiques

3 Commissions thématiques ont également été réunies. Sous forme d'ateliers, en présentiel, et grâce un travail d'analyse et d'entretiens mené en amont par l'équipe d'animation, toutes ont pu élaborer leurs feuilles de route 2021-2024 et se projeter dans des perspectives de travail pour accompagner la mise en œuvre du SAGE.



Les groupes de travail

Au regard des enjeux et de l'actualité, 3 groupes de travail ont été constitués par l'animation, leurs réunions ont vocation à perdurer en 2022/2023 :

GT Pollutions ponctuelles

• Eté 2021

- Objectifs:
- Préciser les interlocuteurs à contacter en cas de constat de pollutions sur la Marne et ses affluents,
- Détailler les chaînes d'information / de décisions / d'interventions,
- Permettre un retour à la personne ayant alerté
- 22 participants

GT Urbanisme

• Hiver 2021

- Objectifs:
- S'informer sur les modalités de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
- Découvrir des retours d'expériences inspirants
- 58 participants

GT Règlement d'assainissement

•Eté 2021

- Objectifs:
- S'informer et s'accorder sur les modalités de mise en compatibilité des règlements d'assainissement avec le SAGE
- 15 participants

En outre, une réunion de présentation des projets de SDAGE et de PGRI Seine Normandie 2022-2027 a été organisée à l'attention des membres de la CLE pendant la phase de consultation sur ces 2 documents.

Le réseau des acteurs du SAGE a pu être remobilisé après une année 2020 très fortement contrainte par la crise sanitaire. Le taux de participation à toutes ces réunions a été très bon, ce qui laisse présager le retour à une bonne dynamique du SAGE.

La formulation des avis sur les dossiers, un engagement réglementaire et la mise en lumière des besoins d'accompagnement

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du SAGE, le Syndicat Marne Vive se doit d'accompagner la CLE dans la formulation des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau, dans des délais contraints. L'objectif est d'analyser la compatibilité voire la conformité d'un projet avec le SAGE.

En 2021, la CLE n'a pas été saisie sur des dossiers soumis à Autorisation Environnementale, mais le Syndicat a analysé 2 dossiers en phase d'instruction administrative et 15 dossiers soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, soit autant qu'en 2019 et 2020 cumulées. En outre, 46 dossiers de déclaration ont été réceptionnés pour information de la CLE.

De plus, un tableau récapitulatif des dossiers Loi sur l'Eau soumis à Déclaration pour laquelle la CLE a été informée est toujours mis en ligne sur le site du SAGE. Les avis émis par la CLE les années passées sur les dossiers soumis à Autorisation Environnementale sont également téléversés sur le site internet ; pour rappel, l'avis de la CLE est un avis consultatif mais versé au dossier réglementaire consultable par le public lors des enquêtes publiques.

Au-delà des missions réglementaires, le Syndicat accompagne également des porteurs de projets soumis aux articles du Règlement du SAGE pour aider à la mise en conformité des opérations. Ainsi, à l'occasion du dépôt de permis de construire de plus de 1 000m² sur les bassins versants des affluents, le Syndicat peut émettre des observations techniques, sur demande des services urbanisme et/ou des pétitionnaires. En 2021, 40 analyses ont été rendues, en progression d'un facteur 10 par rapport à 2019 et 3 nouvelles communes sollicitent un accompagnement du Syndicat (soit 7 communes appuyées). Une large majorité des dossiers présente un risque de non compatibilité / conformité avec le SAGE. Certains dossiers évoluent après l'analyse de la cellule d'animation, ce qui démontre à la fois les marges de manœuvres possibles et l'intérêt de poursuivre le travail de sensibilisation et d'accompagnement.



Figure 4 : La Marne, entre le port de Nogent et l'Île des Loups

L'appui à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, un enjeu essentiel pour l'avenir

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE devait réglementairement être opérée avant fin 2020, facilitant ainsi l'émergence d'opérations d'aménagement et d'urbanisme compatibles / conformes avec le SAGE dès leur conception.

Depuis 4 ans, le Syndicat a multiplié les outils et les canaux de diffusion et d'analyse pour accompagner ces changements et convaincre les collectivités du sens et du projet de territoire que le SAGE peut apporter en matière de cadre de vie, de rapport du territoire aux cours d'eau, aux milieux naturels, etc.

 Aussi, le Syndicat a poursuivi son travail d'accompagnement et de sensibilisation des collectivités en charge des documents de planification, par des courriers, des réunions d'information et des analyses approfondies de Plans Locaux d'Urbanisme en procédure de révision / modification.

Plus de la moitié des PLU et tous les PLUi et SCOT du territoire ont fait l'objet d'une analyse approfondie en 3 ans.

- Les villes, les intercommunalités et les services de l'Etat concernés ont également été sensibilisés et le Groupe de Travail « Urbanisme » a été réuni le 14 décembre sur ce thème.
- Une grille d'analyse des documents d'urbanisme avec le SAGE a été créée et diffusée, afin de permettre aux collectivités compétentes de repérer, dans chaque pièce du document d'urbanisme, où et comment le SAGE peut être traduit.
- Enfin, par le biais d'une convention, le Syndicat et les CAUE 77, 93 et 94 ont finalisé une analyse des 52 PLU du territoire du SAGE. L'objectif était d'identifier, à l'échelle du SAGE et des EPCI, si des thématiques spécifiques sont à renforcer pour assurer la compatibilité avec le SAGE, et le cas échéant, préciser les leviers et les approches possibles.

En 2021, plusieurs PLU inspirants ont été identifiés et pourront alimenter les PLU en procédure de modification et de révision. Sur les 52 PLU, si l'intégration de la trame verte et bleue est devenue systématique dans les PLU « post-Grenelle » et si l'adaptation au changement climatique et la création d'îlots de fraîcheur favorisent l'objectif de désimperméabilisation des villes, la traduction opérationnelle dans les règlements et zonages restent souvent à renforcer pour assurer la compatibilité avec le SAGE. La prise en compte des anciens rus et des zones humides constitue un défi complémentaire.



Figure 5 : Le Bras du Chapitre, à Créteil

Le contrat trames vertes bleues Marne Confluence 2018-2023, 6 années de projets pour la qualité de l'eau et la reconquête écologique

Le contrat d'actions Trames vertes et bleues Marne Confluence "Pour reconquérir la biodiversité, la baignade en Marne et l'eau dans la ville" 2018-2023 constitue l'un des outils contribuant à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence.

Ce programme d'actions pluriannuel comporte des études et des travaux répartis sur l'ensemble du bassin versant. Il a été établi et signé par 23 entités, son montant global est de 226 Millions €, répartis en 4 objectifs :



 A: RESTAURER LE MILIEU NATUREL ET POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE: 15M€



 B: MAITRISER LES RUISSELLEMENTS EN CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN VERT POUR L'ÎLE-DE-FRANCE: 14M€



• C: AMELIORER LA QUALITE DES EAUX ET PROTEGER LA RESSOURCE : 196M€



• D: COORDINATION DES ACTIONS, SUIVI ET COMMUNICATION: 0,4M€

16 PORTEURS DE PROJETS				
Etablissement Public de Territoire Est Ensemble	Chantereine			
Etablissement Public de Territoire Grand Paris Grand Est	93			
Etablissement Public de Territoire Grand Paris Sud Est Avenir	Marne ne			
Etablissement Public de Territoire Paris Est Marne et Bois	75 Marne Beauty 777			
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	Morbras			
Ville de Chelles	94			
Ville de Noisy-le-Grand				
Ville de Paris	3 FINANCEURS			
Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras	Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)			
Syndicat Marne Vive	Région Île-de-France			
Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	Conseil Départemental de la Seine-et-Marne (CD77)			
Conseil Départemental du Val-de-Marne	4 PARTENAIRES			
Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Marne	Eau de Paris			
HAROPA Ports de Paris	Métropole du Grand Paris (MGP)			
Société d'Aménagement et de Développement des Villes du Val-de-Marne (SADEV94)	Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)			
Société publique locale d'aménagement de rénovation et d'équipement de Noisy-le-Grand (SOCAREN)	Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)			

16 porteurs de projets ont inscrit des opérations dans ce contrat et bénéficient ainsi des financements priorisés des 3 partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Île-de-France et le Département de la Seine-et-Marne. 4 partenaires impliqués dans la préservation de la qualité écologique de la Marne soutiennent également la démarche. En 2021, le Département du Val-de-Marne a été intégré en tant que nouveau signataire. Cette intégration permet de réunir au sein d'une même programmation pour la Marne et ses affluents l'ensemble des Départements concernés par le SAGE et d'assurer une cohérence des interventions des acteurs locaux, notamment en matière d'assainissement.

De plus, de nouvelles actions ont été rajoutées en 2021, plusieurs signataires ayant d'ores et déjà partiellement achevé leurs programmes.

Le Syndicat Marne Vive assure l'animation du contrat : il accompagne les signataires dans la réalisation du programme prévisionnel, il intervient au besoin en tant que facilitateur ou expert technique et il organise les échanges nécessaires au bon déroulement du contrat.

Afin de faciliter l'émergence des opérations et leur financement, l'animation apporte un soutien technique aux porteurs de projet, en :

- Apportant une expertise technique sur les dossiers ;
- Fournissant des études et des données disponibles ;
- Sensibilisant les maîtres d'ouvrages aux enjeux de compatibilité voire de conformité des projets avec le SAGE;
- Rapprochant les porteurs de projets, les financeurs et les services en charge des procédures règlementaires;
- Participant à la constitution des réseaux d'acteurs sur les projets.

En 2021, 7 opérations sur les milieux naturels (Marne, Bras du Chapitre, Bras de Polangis, Bras de l'île aux cuscutes, Morbras, Chantereine, ru de la Patrouille) et 5 opérations sur l'assainissement ont pu être accompagnées par Marne Vive, avec un accent particulier mis le ru de Chantereine considéré comme un milieu prioritaire au titre du contrat, le Morbras bénéficiant désormais d'une étude globale lancée en 2019.

Le comité de pilotage du Contrat pour la présentation du bilan mi-parcours 2018-2020 a été réuni en visioconférence le 3 juin 2021, avec une bonne participation (91% des signataires).

La dynamique du contrat est toujours bonne, avec, fin 2021, 82% des actions lancées et 63% des montants financiers prévus depuis 2018 qui ont été engagés. Plusieurs opérations ont ainsi fait l'objet de travaux.





Figure 6 : Noisy-le-Grand : coulée verte Souchet/Navier - bassin du Cur



Figure 7:

- Aménagement du parking des bureaux du port de Bonneuil,
- Zone humide du Bois Madame à Chelles



L'accompagnement du Syndicat s'avère souvent décisif pour :

- sensibiliser et convaincre de l'utilité de l'action ;
- s'assurer des conditions techniques, administratives, financières pour démarrer l'opération ;
- accompagner, orienter et défendre le projet tout au long de son processus.

En outre, le Syndicat a organisé une visite d'un cimetière à Pontault-Combault, réaménagé afin de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires. 11 villes ont participé à cette matinée technique, co-animée avec l'association Aqui'brie et le Conseil Département de Seine-et-Marne. Les échanges ont permis de découvrir la démarche d'aménagement engagée par la Ville et les réussites du projet. Les débats ont porté sur les différentes options possibles pour favoriser l'acceptation de la flore par les usagers et pour aménager les allées principales en tenant compte des contraintes liées aux passages de véhicules, tout en assurant l'infiltration des eaux pluviales et la désimperméabilisation. Les subventions mobilisables ont été présentées par la Région Île-de-France et le CD77. A l'issue de la réunion, une Ville a priori contact pour s'engager dans une démarche identique.





Figure 8 : Visite du cimetière de Pontault-Combault, action "Zéro phyto"

<u>Poursuite de l'animation « Eaux pluviales », pour faire émerger des projets</u> vertueux

La gestion à la source des eaux pluviales figure parmi les thématiques prioritaires du SAGE Marne Confluence. Dès 2019, le Syndicat a mis en place, avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, une animation thématique dédiée. Cette animation résolument opérationnelle s'adresse à tout porteur de projets (collectivités, aménageurs, bailleurs...). Elle vise à susciter, faire émerger, dynamiser et suivre les actions de gestion intégrée des eaux pluviales qui concourent à la mise en œuvre du SAGE. Le SMV se positionne ainsi comme un interlocuteur privilégié des opérateurs du territoire et un relai territorial de l'Agence de l'eau et depuis 2020 de la Région Île-de-France également.

La volonté en 2021 était à la fois de poursuivre le travail de sensibilisation des porteurs de projets mais également de renforcer l'expertise apportée sur les opérations.

Ainsi, en 2021:

- 4 nouvelles communes sensibilisées et accompagnées en plus des 30 communes déjà rencontrées depuis 2019 et pour lesquelles les actions ont été suivies en 2021;
- 4 EPT et 1 CA à nouveau suivis dans le champ de leurs compétences en aménagement et assainissement.
- Plus d'une 30aine d'opérateurs d'aménagement ont été sensibilisés et accompagnés.

Au global, le réseau d'acteurs suivis par l'animateur « eaux pluviales » est constitué de **plus de 300 contacts**. Ce sont désormais plus de 200 projets d'aménagement / de travaux identifiés lors des échanges, dont plus de la moitié peuvent présenter des potentialités de désimperméabilisation ou déconnexion à court/moyen/long terme.

Au cours de l'année 2021, 6 projets ont été aidés financièrement par l'AESN, pour un montant d'aide s'élevant à 1 011 584 €, en progression constante depuis 2019. Ces projets ont permis la déconnexion de 40 232m² de surface active et la désimperméabilisation d'environ 25 000 m².

En outre, sur la période 2018-2021, 87 000m² ont fait l'objet d'une déconnexion des eaux pluviales (infiltration à la parcelle) par les signataires du contrat Marne Confluence 2018-2023.

Ces résultats témoignent d'une dynamique positive avec la concrétisation d'un nombre croissant de projets, que ce soit en termes de réalisations et de dossiers de demande de subvention déposés.

La sensibilisation est également passée par l'organisation d'un atelier technique à l'attention des collectivités, intitulé « Clés pour la conception des aménagements » le 15 juin 2021, en collaboration avec l'association Espaces. Une quarantaine de participants ont assisté à la matinée, organisée en 3 séquences :

- La rétention et l'infiltration des eaux pluviales,
- La végétalisation des toitures,
- La récupération et la réutilisation des eaux pluviales

Un recueil bibliographique sur le sujet a été produit et mis en ligne sur le site internet.



Figure 9: Zac du Clos d'Ambert (Noiy-le-Grand)

Enfin, plusieurs démarches ont été poursuivies ou engagées :

- la contribution à un groupe de développement d'une cartographie des opérations de gestion à la source des eaux pluviales (collaboration avec l'Institut Paris Région et d'autres entités portant une animation sur le thème des eaux pluviales)
- la participation au groupe de travail « Eau et nature en ville » du Conseil départemental de Seine-et-Marne, qui vise l'élaboration d'une charte et d'un plan d'action partenarial pour mobiliser les collectivités et porteurs de projets seine-et-marnais en faveur de la gestion intégrée de l'eau.
- La co-animation du groupe de travail « Les eaux pluviales et la ville » de l'association ARCEAU
 Ile-de-France, pour partager les connaissances et échanger sur les pratiques entre acteurs opérationnels et acteurs de la recherche.
- l'accompagnement de la mise en compatibilité des règlements d'assainissement du territoire avec le volet « eaux pluviales » du SAGE (groupe de travail réuni le 13 juillet 2021, en présence de l'ensemble des entités compétentes en matière d'assainissement)
- une étude de potentiel de déconnexion des eaux pluviales élaborée sur les communes du Ru de Chantereine, avec la production d'un atlas et de propositions de sites-tests (stage de 3 mois d'une étudiante en master 1 de paysage).
- une assistance à maîtrise d'ouvrage pour renforcer l'expertise technique du syndicat auprès des membres.

A noter que le Syndicat Marne Vive fait partie du réseau national des animateurs « eaux pluviales » et a participé à ce titre à une rencontre nationale de ce réseau ainsi qu'au forum national de la gestion durable des eaux pluviales (17-19 novembre 2021) qui a lancé la mise en œuvre du plan national d'action sur la gestion des eaux pluviales.

Sensibiliser aux paysages de l'eau via le Plan de Paysage

En janvier 2019, la Commission Locale de l'Eau a approuvé la stratégie et le plan d'action du Plan de Paysage Marne Confluence. Ce plan vient compléter le SAGE par une approche plus sensible des sujets liés à l'eau et invite à se poser les bonnes questions sur les manières de penser l'urbanisme et l'aménagement.

Afin de concrétiser la mise en œuvre du Plan de Paysage, une convention a été signée en 2019 entre les CAUE 77, 93 et 94 et le Syndicat Marne Vive. Au cours de l'année 2021, ce partenariat a permis :

- De produire une Charte de Construction Durable pour la Ville de Bry-sur-Marne, dans laquelle les enjeux « eau » ont pu être intégrés. Ce document favorisera le développement de projets d'aménagements en accord avec le Plan de Paysage et le SAGE.
- D'intégrer l'expertise des CAUE sur l'analyse des documents d'urbanisme et le groupe travail « Urbanisme » (cf. supra).

En outre, le Plan de Paysage a été valorisé dans la démarche d'élaboration du **PLU intercommunal de Paris Est Marne et Bois.**



Figure 10 : Avenue du Château (Vaires-sur-Marne)

Le suivi des grandes démarches

Le Syndicat Marne Vive s'implique également dans le suivi des projets et des démarches de planification menées à des échelles supraterritoriales ou qui revêtent des caractéristiques territoriales fortes vis-à-vis des milieux aquatiques. L'objectif est de s'assurer que ces opérations intègrent avec justesse les enjeux liés à la Marne, à ses affluents, et tiennent compte des prescriptions et intentions du SAGE Marne Confluence.

Des partenariats ont été reconduits avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Île-de-France, le Cluster Eau Milieux Sols et l'association collectivités-chercheurs ARCEAU Île-de-France.

Le Syndicat Marne Vive s'est impliqué en 2021 dans le Plan Départemental de l'Eau du Département 77 et plusieurs groupes de travail associés, le PAPI Seine et Marne Franciliennes 2022-2028 porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, le Plan Bleu du Département 94 et l'élaboration de la Charte de l'Arc Boisé, la consultation sur le SDAGE et le PGRI Seine Normandie 2022-2027, la réduction des pollutions des

autoroutes A4 et A86, la cartographie des Techniques Alternatives à la gestion des eaux pluviales de l'Institut Paris Région, le PAOT Paris Proche Couronne, ainsi que dans les groupes de travail établis par la Préfecture de Région et la Ville de Paris relatifs à l'ouverture des baignades en Seine et en Marne (thématiques pluvial, branchements, connaissances) et H2020 du SIAAP, etc.

L'information et la sensibilisation aux enjeux de l'eau

Le Syndicat s'est impliqué dans plusieurs évènements de sensibilisation du grand public aux enjeux de l'eau sur le territoire :

- Inauguration de la Maison de la Nature de Saint-Maur-des-Fossés
- Salon du Développement Durable de Villiers-sur-Marne
- Croisière commentée de Nogent-sur-Marne à Joinville-le-Pont avec Val-de-Marne Tourisme Loisirs





Figure 11 : Le Syndicat Marne Vive au Salon du Développement Durable de Villiers-sur-Marne et en croisière commentée sur la Marne

De plus, des interventions auprès de publics spécialisés ont pu être menées, notamment lors :

- d'un « Mardi de l'Info » de l'ASTEE Ile-de-France, sur le thème « Baignade en Seine et en Marne, on se jette à l'eau! »
- d'une réunion de réflexion et de partage organisée à France Nature Environnement Ile-de-France, pour présenter le SAGE Marne Confluence et son impact sur les documents d'urbanisme
- d'un séminaire de l'AESN pour présenter ces mêmes éléments
- d'un groupe de travail de l'Association Nationale des Elus des Bassins, pour présenter le Plan de Paysage
- D'un Atelier du Cluster EMS, intitulé « Aménagement des berges urbaines : zones humides et biodiversité »

L'OBJECTIF BAIGNADE

Objectif fondateur du Syndicat, fédérateur des acteurs du territoire et identifié dans l'Objectif Général 2 du SAGE Marne Confluence, la question de la baignade alimente de nombreuses actions du Syndicat Marne Vive.

Objectif général 2 du SAGE :

« Améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour à la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences de la directive cadre sur l'eau ».

Depuis 2015, l'engagement du Syndicat Marne Vive est devenu opérationnel, avec la mise en place d'études spécialisées sur la question et l'appui aux collectivités partenaires pour résorber les pollutions en Marne. Sur ces bases, en 2018, les Villes de Champigny-sur-Marne, Chelles, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice se sont portées candidates à la réouverture de sites de baignade, suivi récemment par Joinville-le-Pont. Une dynamique partenariale, pilotée par Marne Vive, est à l'œuvre.

En 2021, le Syndicat a :

- Lancé l'étude de préparation des profils de baignade en Marne, outils réglementaires nécessaires pour les villes candidates à la réouverture et utiles pour identifier, résorber et maîtriser les pollutions ;
- Poursuivi l'acquisition de connaissances sur la qualité bactériologique de la Marne;
- Confirmé son engagement dans la dynamique collective de retour de la baignade en Seine et en Marne, pilotée par la Préfecture de Région et la Ville de Paris.

L'accompagnement des villes candidates et le lancement des études préparatoires à l'ouverture des baignades

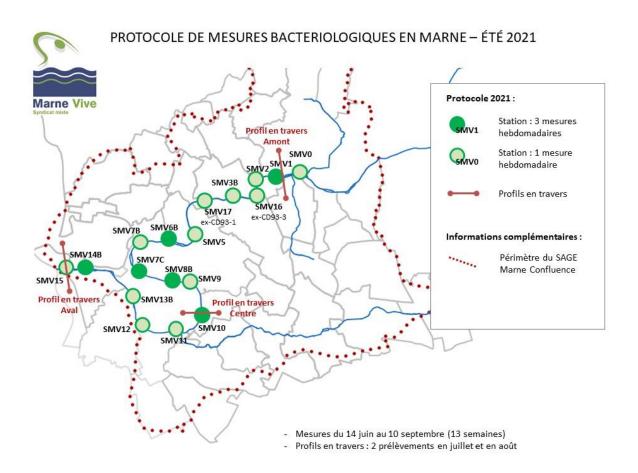
En 2021, l'étude mutualisée à l'échelle du Syndicat intitulée « *Préparation* à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade » a été lancée.

Ce lancement correspond à une nouvelle étape, symbolique et technique, dans la perspective de l'échéance 2022 et au-delà. En effet, l'étude devra permettre d'identifier et de modéliser les sources de pollution dégradant la qualité de la Marne au droit des 5 sites candidats et d'établir un plan d'actions pour les résorber, avec les collectivités concernées. Dès que la qualité de l'eau requise pour la baignade sera atteinte, les 5 Villes disposeront également de la trame des documents réglementaires à déposer aux services de l'Etat. Enfin, cette étude sera l'occasion de créer des lieux d'échanges sur la baignade entre collectivités concernées et de passer en revue les exigences règlementaires liées à l'usage baignade. Il s'agit à nouveau d'un travail partenarial fort, mobilisant les gestionnaires d'assainissement, les producteurs de données qualité d'eau, les financeurs et des laboratoires de recherche.

L'acquisition des connaissances sur la qualité de la Marne

Débutée en 2015, les campagnes de prélèvements bactériologiques se tiennent désormais chaque été pour évaluer l'état de la qualité de la Marne au regard des paramètres visés par la directive européenne Baignade. Ces mesures présentent l'intérêt à la fois d'apprécier le chemin qu'il reste à parcourir pour espérer l'atteinte d'une eau de qualité règlementaire, mais également de comprendre l'impact des pollutions sur la Marne et les variations observées.

En 2021, 18 stations ont été investiguées, du 14 juin au 10 septembre, avec des prélèvements opérés 1 à 3 fois par semaine, selon que le site est candidat ou non à la mise en place d'une baignade. Des prélèvements depuis 3 ponts ont également été réalisés, afin d'évaluer la variabilité de la qualité entre les 2 rives et le centre du lit de la Marne.



Ces données alimenteront les études de profils de baignade. Elles sont également partagées avec des scientifiques du Laboratoire Eau Environnement Systèmes Urbains, spécialistes de la microbiologie, afin d'évaluer la dynamique bactériologique de la Marne et comprendre l'origine de ses variations.

En 2021, le Syndicat Marne Vive a également orienté ses recherches sur la modélisation de la qualité bactériologique de la Marne. Via un stage de Master 2, co-encadré avec le Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains et le Laboratoire Images, Signaux et Systèmes Intelligents de l'Université Paris Est Créteil, l'objectif était d'élaborer un algorithme basé sur l'apprentissage automatique (« Machine Learning ») pour déterminer les concentrations bactériologiques en Marne à partir de paramètres corrélés et dont les mesures peuvent être menées en continu, à distance et à moindre coût. Le travail doit être poursuivi en 2022.

La sensibilisation, le partage de l'objectif et les engagements collectifs

Le « Big Jump » 2021 : vers la sécurisation physique des sites de baignade

L'édition 2021 de l'opération « BIG JUMP », organisé au Beach à Saint-Maur des Fossés le 11 juillet, a permis de sensibiliser près de 300 personnes aux enjeux de l'eau et à la nécessaire implication de chaque citoyen dans le plan d'action de lutte contre les rejets polluants en rivière.

Pour la seconde année, un dispositif de baignade flottant a été testé et a permis de rappeler que pour les futurs sites de baignade, au-delà de la qualité bactériologique de l'eau, la protection physique et la surveillance des baigneurs sont des nécessités.

Grâce à la participation de nombreux partenaires, petits et grands ont pu apprécier la quiétude de la Marne en bateau et en canoë et découvrir, par des animations pédagogiques et des stands, la vie des poissons, le fonctionnement de l'assainissement, la potabilisation de la Marne et les actions citoyennes pour développer la nature en ville.









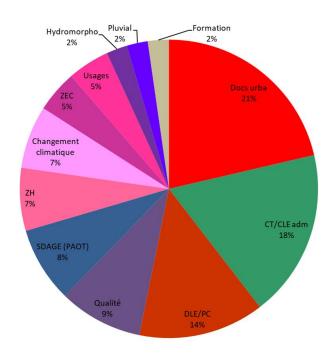


Figure 12 : Edition 2021 "Big Jump" à Saint-Maur-des-Fossés

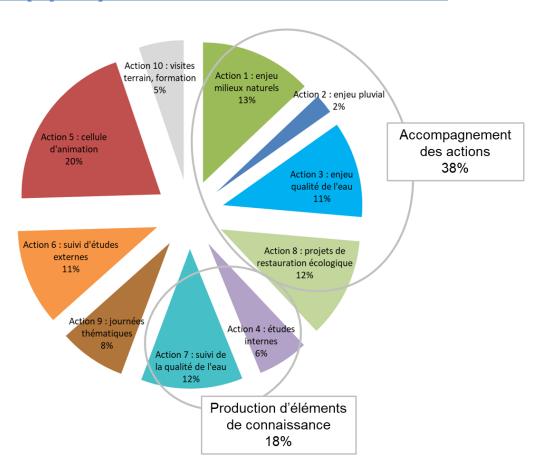
Au niveau métropolitain, le Syndicat a pu poursuivre sa contribution au projet de reconquête de baignades en Seine et en Marne en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, par la participation active aux groupes de travail dédiés. A cette échelle, la mobilisation de l'ensemble des partenaires est essentielle et permet une mutualisation des analyses et des solutions, bénéfiques à chaque bassin versant.

L'ANNEE 2021 EN CHIFFRES ET EN IMAGES

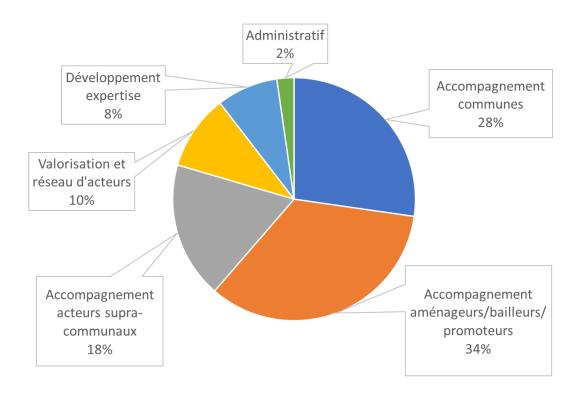
Répartition du temps passé pour l'animation du SAGE



Répartition du temps passé pour l'animation du contrat TVB 2018-2023



Répartition du temps passé pour l'animation « pluviale »



Près de 300 réunions

- 4 comités syndicaux
- 1 CLE avec 68 % de représentation
- 3 commissions thématiques du SAGE réunissant 77 personnes
- Pour le suivi des projets du contrat : 75 réunions
- Pour la sensibilisation des enjeux sur le pluvial : 104 réunions
- Pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et les projets d'aménagement : 50 réunions
- Pour la baignade : 30 réunions

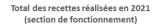
<u>Les documents produits</u> : 55 avis et 11 outils produits pour l'appropriation des données et des enjeux du SAGE et de la baignade

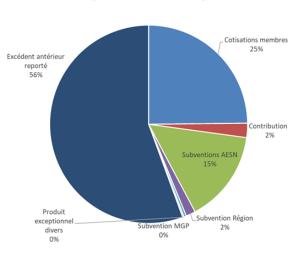
ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

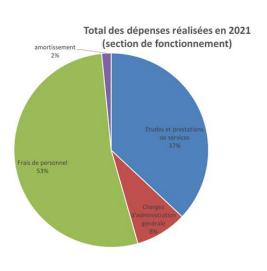
Bilan financier 2021

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Recettes	1 220 120,78€	51 364,16€
Dépenses	476 333,08€	978,24€
Total	+743 787,00€	+50 385,92€

Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement







ETAT DES RECETTES 2021			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	réalisé 2021		
cotisations membres	302 959,00 €		
contributions	28 463,00 €		
subventions AESN	183 796,00 €		
subvention Région	18 969,92 €		
subvention MGP	5 000,00 €		
excédent antérieur reporté	678 355,80 €		
produits exceptionnels et divers	2 577,06 €		
total recettes	1 220 120,78 €		

ETAT DES DEPENSES 2021			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	réalisé 2021		
Etudes	152 998,47 €		
Prestations de service	23 243,12 €		
Matériels et fournitures	4 181,88 €		
Locations mobilières et immobilières			
Charges locatives	12 185,46 €		
Primes d'assurances BJ + RC	1 423,88 €		
Honoraires	- €		
Documentation technique et générale	852,00 €		
Formation professionnelle (frais de			
colloques et séminaires)	4 277,52 €		
Annonces et insertion	3 007,46 €		
Indemnités au comptable et au régisseur			
titulaire	107,40 €		
Frais de transports et de mission	18,30 €		
Frais de réception	- €		
Frais d'affranchissement	2 019,98 €		
Redevance SACEM et certificats	963,41 €		
Cotisations (associations)	11 942,40 €		
Frais de personnel	251 741,87 €		
Frais financiers	1,33 €		
Amortissement	7 368,60 €		
Catalogues et imprimés, publications	- €		
Total dépenses	476 333,08 €		

Détail des recettes et des dépenses d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé
Excédent 2020 reporté	43 995,56€	Mobilier	978,24€
Autres installations matériel et outillage	2 843,00€		
technique			
Amortissement : matériel de bureau et	2 917,60€		
informatique			
Amortissement : mobilier	1 608,00€		
TOTAL	51 05,56€	TOTAL	978,24€€

Décisions prises lors des comités syndicaux de 2021

Séance du 15 mars 2021

Rapport n°1 - Vote : approbation du compterendu analytique de la séance du 21 septembre 2020

Rapport n°2 - Communication des arrêtés pris par Monsieur le Président

Rapport n°3 - Vote: élection des Vice-Présidents(e)s

Rapport n°4 - Vote : élection des membres du comité syndical siégeant à la commission d'appel d'offre

Rapport n°5 – Présentation du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire

Rapport n°6 – Vote : approbation du taux et du montant de la participation des membres et non membres pour l'année 2021

Rapport n°7 – Avis sur le compte de gestion 2020 présenté par le comptable public

Rapport n°8 - Vote : approbation du compte administratif 2020

Rapport n°9 - Vote : approbation de l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 du budget du syndicat marne vive

Rapport n°10 - Vote : approbation des rapports de cellules pour l'année 2020

Rapport n°11 - Vote : approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'étude « Préparation a la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade »

Rapport n°12 - Vote : autorisation de la demande d'aides financières pour l'étude « Préparation a la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade »

Rapport n°13 - Vote : approbation de l'intégration du Conseil Départemental du Valde-Marne dans le Contrat Marne Confluence 2018 - 2023 Rapport n°14 - Vote : approbation du contrat « Eau et Climat 2020-2024 » du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Séance du 12 avril 2021

Rapport n°1 - Vote : approbation du compterendu analytique de la séance du 15 mars 2021 Rapport n°2 - communication des arrêtés pris par Monsieur le Président

Rapport n°3 - Vote : approbation de la convention de mise à disposition d'agents de la ville de Saint Maur des Fossés

Rapport n°4 - Vote : approbation du programme prévisionnel d'actions 2021

Rapport n°5 - Vote : approbation du budget primitif pour l'exercice 2021

Rapport n°6 - Vote: approbation de l'avenant n°1 a la convention « animation du plan de paysage marne confluence » avec les CAUE

Rapport n°7 - Vote : approbation d'une stratégie d'accompagnement sur le bassin versant du ru de Chantereine

Rapport n°8 - Vote : renouvellement de l'adhésion a l'association « Arceau » pour l'année 2021

Rapport n°9 - Vote : renouvellement de la participation du Syndicat Marne vive pour l'année 2021 au comité des partenaires de l'Agence Régionale pour la Biodiversité

Rapport n°10 - Vote : approbation de la signature de la charte des espaces naturels du Val-de-Marne

Séance du 7 juin 2021

Rapport n°1 - Vote - approbation du compterendu analytique de la séance du 12 avril 2021 Rapport n°2 - Communication des arrêtés pris par Monsieur le Président

Rapport n°3 - Vote : instauration de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la commune siège

Rapport n°4 - Vote : approbation du rapport d'activités du syndicat pour l'année 2020

Rapport n°5 - Vote : renouvellement de l'adhésion au Cluster « eau-milieux-sols » pour l'année 2021

Rapport n°6 - Vote : approbation de l'avis sur le projet schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) seine Normandie 2022-2027

Rapport n°7 - Vote : approbation de l'avis sur le projet de plan de gestion des risques inondation (PGRI) Seine Normandie 2022-2027 Rapport n°8 - Vote : approbation du programme de l'opération « Big jump » 2021 Rapport n°9 - Information : présentation du bilan de la qualité des cours d'eau sur le territoire Marne Confluence

Rapport n°10 - Information : présentation de l'accompagnement sur le pluvial 2021

Séance du 6 décembre 2021

Rapport n°1 - Vote - approbation du compterendu analytique de la séance du 7 juin 2021 Rapport n°2 - Communication des arrêtés pris par Monsieur le Président Rapport n°3 - Vote – approbation du rythme de travail au sein du Syndicat Marne Vive Rapport n°4 - Vote – mise en place du régime indemnitaire pour les agents du Syndicat Marne Vive Vive tenant compte des fonctions et sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP)

Rapport n°5 - Vote – mise en place du télétravail au sein du Syndicat Marne Vive Rapport n°6 - Vote - mise en œuvre du forfait « mobilités durables » pour les agents du Syndicat Marne Vive

Rapport n°7 - Vote - autorisation pour contribuer à la consultation publique sur la révision de la directive européenne baignade Rapport n°8 - Information - lancement d'une consultation des collectivités pour établir le plan de restauration écologique des bords de marne

Rapport n°9 - Information - analyse des autorisations d'urbanisme et des projets au regard de la gestion des eaux pluviales principaux points de non-conformités observes, pistes d'amélioration et accompagnement propose

Rapport n°10 - Information - relance des investigations contre les impacts des rejets autoroutiers en marne

Décisions prises lors de la Commission Locale de l'Eau

POINT N°1: VOTE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 29 MARS 2021

POINT N°2: VOTE - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 10 JANVIER 2019

POINT N°3: VOTE - ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

POINT N°4 : VOTE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SAGE POUR LES EXERCICES 2019 ET

2020

POINT N°5: VOTE – APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAIL 2021 ET

PERSPECTIVES 2021-2023

POINT N°6: VOTE - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021

POINT N°7: VOTE – APPROBATION DES MODALITES D'ELABORATION DE L'AVIS DE LA CLE SUR LES

PROJETS DE SDAGE SEINE NORMANDIE ET DE PGRI 2022-2027

POINT N°8: VOTE – APPROBATION DU CONTRAT « EAU ET CLIMAT 2020-2024 » DU CONSEIL

DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les marchés suivis en 2021

N° marché	Objet et nature des marchés	Montant du marché (TTC)	Durée marché	Titulaire	Montant réalisé (TTC) en 2021	Aide financière
2020-02	Campagne de mesures bactériologiques en Marne	85 596€ annuel maximum	2020/2021/2022	CD 94	76 251,70€	- 80% AESN (base : 205 785€ pour 3 ans)
2020-03	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement de profils de baignade sur le territoire marne confluence	92 232€ maximum	2020/2021/2022	SEPIA Conseils	18 290,10€	- 80% AESN (Base 31 616€)
2021-01	Mission de conseil-expertise pour une meilleure gestion à la source et intégrée des eaux pluviales sur le territoire Marne Confluence	48 000€ maximum	13 avril 2021 – 13 avril 2022	Urban Water	7 020€	
2021-02	Localisation des zones d'accumulation de déchets flottants sur la Marne et nettoyage	48 000€ maximum annuel	2021/2022/2023	Au Fil de l'Eau	18 670€	
2021-03	Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade	561 857,10€ maximum	2021 - 2025	Prolog INGENIERIE	0€	- 80% AESN (base 556 375€)

ANNEXE 1: LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU

SAGE MARNE CONFLUENCE

Les 6 objectifs généraux structurant le PAGD

Objectif général 1: réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'oeuvre sur le territoire Marne Confluence

Objectif général 2: améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE*

Objectif général 3 : renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages

* Directive Cadre sur l'Eau

Objectif général 4: reconquérir les affluents et les anciens rus, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale

Objectif général 5: se réapproprier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques

Objectif général 6 : coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE

CE QUE LE SAGE MARNE CONFLUENCE VA CHANGER



2022: objectif baignade Interdite depuis plus de 30 ans, l'ambition du SAGE est d'identifier des futurs sites de baignade et définir les conditions sanitaires et de sécurité adaptées à son retour en 2022.



Pour une qualité de toutes les eaux

Avec tous les acteurs et usagers, le SAGE cherche à maîtriser les pollutions rejetées dans la Marne et ses affluents, pour des rivières propres à la production d'eau potable et à la baignade. Cela nécessite de veiller à ce que les eaux usées soient correctement collectées, de limiter l'imperméabilisation des sols et de gérer les eaux pluviales au plus près de là où elles tombent par des techniques adaptées.



Les paysages de l'eau au coeur de la ville de demain

Penser autrement l'aménagement des villes suppose des changements de pratiques en redonnant sa place et sa visibilité à l'eau. Le SAGE va contribuer à redessiner les paysages urbains autour de l'eau en créant un réseau d'échanges pour la conception d'un urbanisme et d'opérations d'aménagement durables.



Des rivières et une richesse à (re)découvrir

La Marne, les rivières, les étangs et les zones humides sont une richesse importante en milieu urbain. Ils font partie de notre héritage et notre quotidien. Le SAGE vise à améliorer leur fonctionnement écologique et à permettre au plus grand nombre de s'épanouir au contact de ces milieux, par une pratique équilibrée des usages liés à l'eau (navigation, sports, promenade...)

31/32



Syndicat Marne Vive

Hôtel de Ville Place Charles de Gaulle 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

01 45 11 65 72

www.marne-vive.com

www.sage-marne-confuence.fr